

RAPPORTEUR : Michèle DUCLOY, Vice-Présidente du SyMPaC

**TITRE : LEADER – Financement des frais d’animation et de fonctionnement du GAL
"Pays du Calais" - année 2020**

Mesdames, Messieurs,

Par délibération en date du 26 février 2016, le comité syndical du SyMPaC a validé les compétences du Groupe d’Action Local (GAL) pour ce qui concerne la gestion du programme LEADER pour la période 2014-2020.

Chaque année, il est nécessaire de procéder à une nouvelle demande de financement pour les deux postes liés à ce programme en l’occurrence ceux d’animateur et de gestionnaire.

Il est donc proposé le plan de financement prévisionnel suivant pour l’exercice 2020 avec une dépense totale évaluée à **85 950 €** :

Pour mémoire, la dépense totale de 2019 était de 68 137,28 €.

Le différentiel s’explique principalement par le poids de la masse salariale d’un poste d’animateur LEADER sur 12 mois

		Dépenses prévisionnelles		Recettes prévisionnelles		
		2020	2019		2020	2019
Equipement / mobilier		1500	1086.45	FEADER	48 090	35 835.90
Communication		500	583	Région Hauts de France	12 000	11 744.00
Frais salariaux :	Animateur LEADER	43 000	57 798.11	Autofinancement (co financé)	20 610.00	15 358.24
	Gestionnaire LEADER	30 000		Auto financement	5 250	5199.14
Coûts simplifiés (15% des dépenses de personnel)	Animateur LEADER	6 450	8669.72			
	Gestionnaire LEADER	4 500				
TOTAL		85 950	68 137.28		85 950	68 137.28

En conséquence, je vous propose Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- valider le plan de financement présenté ci-dessus ;
- m’autoriser à solliciter :
 - o les fonds LEADER pour les frais d’animation et de fonctionnement ;
 - o la subvention de la Région Hauts-de-France dans le cadre de la gestion du programme LEADER (en « gras » dans le tableau).
- m’autoriser à signer toute pièce utile à l’exécution de cette présente délibération.

ADOpte A L’UNANIMITE

Le Président,

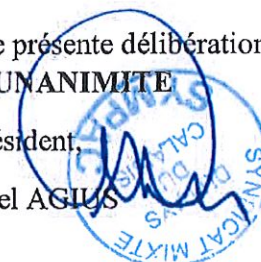
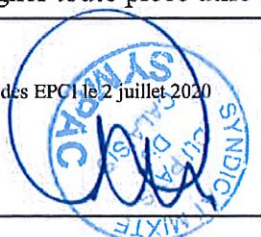
Emmanuel AGIUS

Acte certifié exécutoire compte-tenu de :

- son envoi en Sous-Préfecture le 2 juillet 2020
- son envoi à l’affichage au siège du SyMPaC et ceux des EPCI le 2 juillet 2020

Le Président du SyMPaC,

Emmanuel AGIUS





COMITE SYNDICAL DU 24 JUIN 2020

Le vingt-quatre juin de l'an deux mille vingt, le Comité Syndical du SyMPaC, légalement convoqué le huit juin deux mille vingt, s'est réuni à CALAIS en la salle du Grand Salon, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel AGIUS, Président et sous la présidence de Monsieur Michel HAMY en ce qui concerne le vote du compte administratif.

Étaient présents :

Mmes Malika BOUAZZI, Michèle DUCLOY, Nicole HEUX, Maïté MULOT FRISCOURT, MM. Emmanuel AGIUS, Guy BEGUE, Pierre-Henri DUMONT; Michel HAMY, Philippe MIGNONET (**Grand Calais Terres & Mers**) ;

Mmes Nicole CHEVALIER, MM. Frédéric MELCHIOR, Daniel PIQUET, Patrick WAY (**Communauté de Communes de la Région d'Audruicq**) ;

Mme Brigitte HAVART, MM. Eric BUY, Claude KIDAD, Ludovic LOQUET, Guy VASSEUR (**Communauté de Communes Pays d'Opale**).

Étaient excusés :

Mmes Natacha BOUCHART (pouvoir Mr AGIUS), Nadine DENIELE-VAMPOUILLE (pouvoir Mr AGIUS), Jacqueline DEWET (pouvoir Mme HEUX), MM. Guy ALLEMAND, Gérard CLAIS (pouvoir Mme HEUX), Alain FAUQUET (pouvoir Mme MULOT-FRISCOURT), Gérard GRENAT (pouvoir Mr MIGNONET), Francis LECOCQ (pouvoir Mr HAMY), Bernard LELIEVRE, Dominique LEGRAND (pouvoir Mme DUCLOY), Fabrice MARTIN (Pouvoir Mr DUMONT), Pascal PESTRE (pouvoir Mr MIGNONET), Philippe VERON (**Grand Calais Terres & Mers**) ;

Mmes Clotilde BEAUFILS (pouvoir Mr WAY), Béatrice BOULANGER (pouvoir Mr MELCHIOR), MM. Jean-André DELACRE, Yves ENGRAND, Olivier MAJEWICZ, Julien RENAULT, Guy VERMERSCH, (**Communauté de Communes de la Région d'Audruicq**) ;

M. Gilles COTTREZ (pouvoir Mr KIDAD), Bruno DEMILLY (pouvoir Mme HAVART), Marc MEDINE (pouvoir Mr LOQUET), Pierre PREVOST (pouvoir Mr LOQUET), Antoine PERALDI (pouvoir Mme HAVART), Thierry POUSSIERE (pouvoir Mr BUY) (**Communauté de Communes Pays d'Opale**).